

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/06/2024 / Délibération N°20240611_02

Date de la convocation : 04/06/2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le 11/06/2024
À **20 heures 30**, le Conseil Municipal de
cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Philippe BRUN.

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE		Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

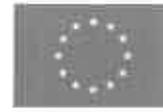
Objet : Actualisation du plan de financement des travaux de rénovation de la toiture du centre d'animation.

Le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Description		Montant HT
		Réfection de la toiture - Couverture zinc	
	Isolation toiture		50 088.00 €
	Installation chauffage par géothermie		180 905.00 €
	Diagnostic thermique		3 400.00 €
	Maitrise d'œuvre		38 955.00 €
	TOTAL		471 461.60 €
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		248 201.60 €
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Financier	Montant	État d'avancement
	LEADER Haute-Loire	30 000.00 €	Subvention sollicitée
	État DETR 2024	91 343.00 €	Subvention sollicitée
	État Fonds Vert	229 826.28 €	Subvention sollicitée
	Département CAP 43	26 000.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	377 169.28 €	80 %
	Autofinancement	94 292.32 €	20 %
TOTAL Financement	471 461.60 €	100 %	



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Rénovation thermique du centre d'animation des Estables
MAITRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune des Estables <u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité territoriale <u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel)</u> : 6 salariés, Budget annuel de 2 679 000 €, 338 habitants <u>Représentant légal</u> : Philippe BRUN, Maire <u>Adresse</u> : Mairie – Rue de la Traverse – 43150 LES ESTABLES <u>Téléphone</u> : 04.71.08.34.38 <u>E-mail</u> : mairie.lesestables@wanadoo.fr <u>Numéro SIRET</u> : 214 300 915 00011 <u>Numéro TVA</u> : FR46214300915</p>
LOCALISATION DU PROJET	Le Bourg, Commune des Estables, Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal
OBJECTIFS	Optimiser les dépenses énergétiques en participant à la rénovation thermique des bâtiments communaux
DESCRIPTION	<p>La Commune des Estables est située sur le plateau du Mézenc au Sud-Est du Puy-en-Velay, à la limite départementale avec l'Ardèche. La commune dispose de plusieurs bâtiments communaux situés en centre-bourg. Avec une altitude moyenne de 1 343 mètres, ce village est le plus élevé du Massif Central.</p> <p>L'optimisation des dépenses énergétiques de ce parc immobilier fait partie des préoccupations majeures de la municipalité des Estables. Afin de faire baisser les charges de fonctionnement liées à la consommation énergétique de ces bâtiments, la Commune des Estables a souhaité mener un programme de rénovation thermique ambitieux du Centre d'animation.</p> <p>D'une capacité de 250 personnes assises ou de 500 personnes debout, cet équipement aujourd'hui vétuste est le cœur des manifestations associatives et culturelles de la commune.</p> <p>Le changement de sa toiture améliorera les performances thermiques de ce bâtiment et le confort des utilisateurs. Cette toiture présente de grosses infiltrations à la pluie, à la neige et à l'air, ce qui dégrade fortement le sous plafond intérieur dont les plaques sont régulièrement changées.</p>

	Cet investissement dans la rénovation thermique permettra à la commune de faire baisser les charges de fonctionnement liées à la consommation énergétique de ce bâtiment communal. Ce projet contribue donc à la transition écologique et énergétique des communes de Haute-Loire.		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 01/09/2024 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2025		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Description	Montant HT	
	Réfection de la toiture - Couverture zinc	198 113.60 €	
	Isolation toiture	50 088.00 €	
	Installation chauffage par géothermie	180 905.00 €	
	Diagnostic thermique	3 400.00 €	
	Maitrise d'œuvre	38 955.00 €	
	TOTAL	471 461.60 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	248 201.60 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Financier	Montant	État d'avancement
	LEADER Haute-Loire	30 000.00 €	Subvention sollicitée
	État DETR 2024	91 343.00 €	Subvention sollicitée
	État Fonds Vert	229 826.28 €	Subvention sollicitée
	Département CAP 43	26 000.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	377 169.28 €	80 %
	Autofinancement	94 292.32 €	20 %
	TOTAL Financement	471 461.60 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°1 – Territoire attractif	Critère	Item de qualification	Éléments de réponse
	<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i> <i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	Cet investissement permettra à la commune de baisser sa facture énergétique et ainsi de faire baisser ses charges de fonctionnement La rénovation thermique du centre d'animation renforce l'attractivité du centre-bourg.

		<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>
		<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>
	<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>
		<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	La rénovation thermique permet de proposer de meilleures conditions d'accueil dans les bâtiments communaux
		<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets, ...)</i>	Une bonne isolation thermique de ce bâtiment communal permet de garantir une optimisation des ressources utilisées pour le chauffage
	<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre le changement climatique)</i>	La diminution de la consommation énergétique de ce bâtiment permet de gagner en durabilité
		<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	La commune va également modifier le mode de chauffage du bâtiment en passant d'une chaudière fioul à la géothermie.
AUTORISATION	<i>J'autorise les services techniques du Groupe d'Action Locale de Haute-Loire à communiquer ces informations aux instances de décision en vue de l'instruction et la sélection de ma demande d'aide LEADER</i>		
NOM, PRÉNOM, QUALITÉ ET SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LEGAL	Philippe BRUN, Maire de la Commune des Estables		

Après délibération, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à faire la demande de subvention au titre de la DETR 2024 ainsi que tous les dossiers nécessaires pour mener à bien le projet et notamment l'appel de candidatures aux entreprises.



Philippe BRUN, Maire des Estables